

RFC 7955 : Management Guidelines for the Locator/ID Separation Protocol (LISP) Endpoint Identifier (EID) Block

Stéphane Bortzmeyer
<stephane+blog@bortzmeyer.org>

Première rédaction de cet article le 23 septembre 2016

Date de publication du RFC : Septembre 2016

<https://www.bortzmeyer.org/7955.html>

Le RFC 7954¹ réservait un préfixe IP, 2001:5::/32, pour les identificateurs du protocole expérimental LISP. Ce RFC 7955 décrit les mécanismes d'allocation à l'intérieur de ce préfixe. Ils sont simples et légers : un peu de documentation et on a son sous-préfixe.

Le RIPE-NCC assure la gestion de ce préfixe. La politique d'enregistrement est simple (sections 4 et 9 de notre RFC) :

- Ce préfixe est expérimental et les allocations sont donc temporaires. N'espérez pas garder éternellement votre joli préfixe sous 2001:5::/32. Si l'expérience se termine et que le 2001:5::/32 cesse d'être utilisé, tous ses sous-préfixes disparaîtront aussi.
- Les allocations doivent être renouvelées tous les ans, afin de s'assurer que le titulaire est toujours actif dans le banc de test LISP. (C'est bien un renouvellement, pas une nouvelle allocation, on conserve le même préfixe.)
- Les préfixes abandonnés ne sont pas réutilisés, autant que possible, ou alors en attendant au moins une semaine.
- Une organisation peut avoir plusieurs sous-préfixes.

— Premier arrivé, premier servi.

Quelles sont les règles que suivra le registre de 2001:5::/32 (section 5)?

- Suivre les règles habituelles des registres d'adresses IP : collecter et archiver l'information envoyée par le titulaire, et la rendre accessible (par exemple via whois).
- Gérer les noms de domaine dans ip6.arpa correspondants au préfixe géré.
- Allouer un sous-préfixe à quiconque le demande, sous seule condition qu'il fournisse les informations demandées dans la section suivante.

La section 6, en effet, contient les informations demandées aux titulaires (ce sont à peu près les mêmes que pour obtenir un numéro d'organisation privé <<http://pen.iana.org/pen/PenApplication.page>>). On y trouve les grands classiques, nom de l'organisation qui demande, adresse, informations de contact, taille du préfixe demandé, raisons de la demande...

Comme indiqué plus haut, c'est le RIPE-NCC qui gèrera le préfixe. Normalement, tout est déjà en place mais pas encore annoncé (cela sera mis en ligne après la publication du RFC).

1. Pour voir le RFC de numéro NNN, <https://www.ietf.org/rfc/rfcNNN.txt>, par exemple <https://www.ietf.org/rfc/rfc7954.txt>